

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
Paris Est Marne & Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 7 JUILLET 2025  
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

**DC 2025-107**

**OBJET : Extension de l'intérêt territorial sur la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>56</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
Représentés	<b>28</b>
Absents	<b>6</b>

Votants	<b>84</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>84</b>
Pour	<b>84</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Charles ASLANGUL, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Marie-Laurence BEYO, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Samuel MULLER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Germain ROESCH, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

**Représentés :**

Sophie AMAR représentée par Laurent JEANNE, Thierry BARNOYER représenté par Jean-Luc CADEDDU, Jean-Philippe BEGAT représenté par Michel OUDINET, Jacqueline BENHAMED représentée par Geneviève CARPE, Sylvain BERRIOS représenté par Adrien CAILLEREZ, Eveline BESNARD représentée par Marc MEDINA, Jean-Marc BRETON représenté par Agnès CARPENTIER, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Rodolphe CAMBRESY représenté par Charles ASLANGUL, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Carole DRAI représentée par Jacqueline VISCARDI, Philippe DUBUS représenté par Bernard GAUDIERE, Michel DUVAUDIER représenté par Aurore THIROUX, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Dorine FUMEE représentée par Monique FACCHINI, Benoît GAILHAC représenté par Nadia LECUYER, Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Anne KLOPP, Aurélia GIRARD représentée par Pierre MIROUDOT, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent LAFON représenté par Charlotte LIBERT, Pierre LEBEAU représenté par Brigitte GAUVAIN, Philippe LHOSTE représenté par Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Déborah MUNZER représentée par Jean-Paul DAVID, Florentine RAFFARD représentée par Pascale MOORTGAT, Christel ROYER représentée par Bénédicte MARETHEU, Pascal TURANO représenté par Hervé GICQUEL.

**Absents :**

Caroline ADOMO, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel DESTOUCHES, Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE.

<p>Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20250708-DC2025-107-DE Date de télétransmission : 08/07/2025 Date de réception préfecture : 08/07/2025</p>
---

## CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

### SEANCE 7 JUILLET 2025

**OBJET** : Extension de l'intérêt territorial de la compétence « construction, aménagement et entretien de la voirie »

#### LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants,

VU la délibération 37 en date du 25 Juin 2018 relative au transfert de la voirie d'intérêt communautaire des villes de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice à la Communauté de communes Charenton-Saint-Maurice,

VU la délibération n°06-21 en date du 9 mai 2006 relative au transfert de la voirie d'intérêt communautaire des villes de Nogent-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne à l'ex Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne (CAVM),

VU la délibération n°16-31 du 29 mars 2016 approuvant les statuts de l'EPT Paris Est Marne & Bois,

VU la délibération n°17-119 en date du 18 décembre 2017 relative à la restitution aux villes de Nogent-sur-Marne et le Perreux-sur-Marne de certaines compétences héritées de l'ex Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne,

VU la délibération n°17-120 en date du 18 décembre 2017 relative à la restitution aux villes de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice de certaines compétences héritées de l'ex Communauté de communes Charenton-Saint-Maurice,

VU la délibération n°18-37 du 25 juin 2018 relative à la définition de l'intérêt territorial de la compétence « construction, aménagement et entretien de la voirie » et fixant des critères communs ainsi que la liste des voiries concernées,

VU la délibération n°18-99 du 17 décembre 2018 relative à la définition de l'intérêt Territorial de la rue Pasteur de Saint-Mandé

VU la délibération n°21-13 du 2 février 2021 relative à la définition de l'intérêt territorial de la compétence « construction, aménagement et entretien de la voirie » et fixant des critères communs ainsi que la liste des voiries concernées,

VU la délibération n°2024-139 du 8 juillet 2024 relative à la définition de l'intérêt Territorial de la rue Hoche de Nogent-sur-Marne,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'intégrer de nouvelles voiries d'intérêt territorial répondant aux critères définis et modifier l'annexe en conséquence,

**DELIBERE**

#### **ARTICLE 1 :**

**ACTUALISE** la liste des voiries d'intérêt territorial.

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20250708-DC2025-107-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2025  
Date de réception préfecture : 08/07/2025

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président à signer avec les Maires concernés, après avis de la CLECT, les conventions afférentes aux transferts de personnels, de biens.

**ARTICLE 3 :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 08 JUIL. 2025  
est exécutoire à la date du  
en application des articles L.5211-1 et L.2131-1 du  
C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le

## Annexe : liste des voiries d'intérêt territorial mise à jour

### Commune du Perreux-sur-Marne :

- Quai d'Argonne
- Quai de Champagne
- Quai de l'Artois
- Rue Latérale au Viaduc (depuis le Quai de l'Artois jusqu'à la rue Claude-Jean Romain)
- Sentier des Sainfoins
- Place Robert Belvaux

### Commune de Nogent-sur-Marne :

- Quai du Port
- Place Maurice Chevalier
- Rue du Port (depuis la place Maurice Chevalier, jusqu'à l'avenue Smith Champion)
- Avenue Smith-Champion
- Avenue du Val de Beauté
- Promenade du Chemin de l'île de Beauté
- Rue Victor Basch jusqu'à l'allée Jean-Guy Labarbe
- Avenue Watteau
- Avenue des Châtaigniers
- En direction de Joinville le Pont, Boulevard de la Marne, depuis le carrefour avec l'Avenue du Val de Beauté et l'avenue Charles V, jusqu'à la limite avec Joinville le Pont
- Depuis le Boulevard de la Marne, l'Avenue Franklin Roosevelt (ou Square d'Yverdon) puis l'escalier de la Corniche vers la rue Jean-Guy Labarbe.
- Rue Hoche
- L'avenue des Marronniers (depuis la rue des Châtaigniers à l'avenue Georges CLEMENCEAU)
- La rue Nazaré
- La rue St Sébastien
- Rue du Lieutenant OHRESSER
- Rue Curé CARREAU
- Rue Eugène GALBRUN
- Rue Thiers (du Boulevard Galliéni à rue Paul BERT)
- La rue de Plaisance (de la Grande rue Charles de GAULLE à la rue des Héros Nogentais)
- La rue des Héros Nogentais (de la rue de Plaisance à la rue Paul BERT)
- Le Boulevard GALLIENI (de la Grande rue Charles de GAULLE à la rue Thiers)
- Grande rue Charles de GAULLE (de la rue Paul BERT à la rue de Plaisance)

### Commune de Saint-Mandé :

- avenue Pasteur

### Communes de Charenton-le-Pont et de Saint-Maurice :

- Pont de Charenton (jusqu'à la limite territoriale avec la ville de Maisons-Alfort)

### Commune de Joinville-le-Pont

- Quai de la Marne
- Quai Pierre Brossolette
- Quai du barrage
- Quai de Polangis
- Quai Gabriel Péri
- Chemin de l'île Fanac